

PRÉVENTION SANTÉ



© Fotolia.com - goodluz

Vaccination

La vaccination reste le moyen le plus efficace aujourd'hui pour lutter contre certaines maladies infectieuses (tétanos, rougeole, coqueluche, méningite C, hépatite B...) et permet de se protéger soi-même et de protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles du fait de leur âge ou de leur état de santé (nouveau-nés, personnes âgées...). Être à jour dans ses vaccinations, c'est se prémunir pour toute la vie.

Les vaccins actuellement obligatoires ou recommandés sont au nombre de neuf : BCG (tuberculose), Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP), Coqueluche, Hépatite B, Pneumocoque, Méningocoque C, Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR), Papillomavirus humain (HPV), Grippe.

Chez les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018, le Ministre de la Santé a souhaité étendre l'obligation vaccinale de 3 (diphtérie, tétanos, poliomyélite) à **11 vaccins** (coqueluche, haemophilus influenzae type B, hépatite B, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole). Ces vaccinations obligatoires doivent être effectuées au plus tard à l'âge de 18 mois et passé cet âge, les rattrapages doivent se faire selon le [calendrier vaccinal](#).

Le Département organise des séances de vaccination gratuites et ouvertes à tous notamment dans ses services territoriaux et en milieu scolaire : [télécharger la plaquette d'informations](#) et [voir sur la carte interactive](#)

Les consultations de vaccination en Haute-Savoie

Bassin annécien :

Direction des Actions Médico-Sociales, 26 avenue de Chevène, Annecy - 04 50 33 22 96.

Tous les lundis de 16h30 à 18h, sans RDV.

Chablais :

Circonscription d'Actions Médico-Sociales, 1 rue Casimir Capitan, Thonon-les-Bains - 04 50 81 89 25.

2 fois par mois les mercredis après-midi, 1er et 3eme mercredi sur RDV.

Pôle Médico-Social d'Evian-les-Bains, 26 avenue des sources, Evian-les-Bains - 04.50.83.11.77.

2^{ème} jeudi du mois de 14h30 à 16h30, sans RDV.

Genevois :

Pôle médico-social des Voirons, 7 place du Porte-bonheur, Ville-la-Grand - 04 50 84 31 52.

Les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 14h à 16h, sans RDV.

Pôle médico-social, 6, impasse des Hutins, Gaillard - 04 50 33 23 46 .

Le 3^{ème} jeudi du mois de 9h30 à 11h30, sur RDV.

Pôle médico-social, 3 rue du Jura, Saint-Julien-en-Genevois - 04 50 49 49 50.

Le dernier vendredi du mois de 14h à 16h, sur RDV.

Arve, Mont Blanc :

Circonscription d'Actions Médico-Sociales, 187 rue du Quai, Marignier - 04 50 47 63 17.

Le 3^{ème} mercredi du mois après-midi, sur RDV.

Pôle médico-social, 50 Rue Sainte-Catherine, Bonneville - 04 50 33 23 37.

Le 1^{er} vendredi du mois de 15h à 17h30, sans RDV.

Pôle médico-social, 37A Rue du Dr. Jacques Arnaud, Cluses - 04 50 33 23 39

Le 3^{ème} jeudi du mois de 14h30 à 16h30, sur RDV.

Consultations pour les enfants entre 0 et 6 ans

Consultations médicales de prévention-santé

Elles sont réalisées par un médecin ou une infirmière-puéricultrice et permettent d'aborder les questions concernant le développement physique, psychomoteur, affectif, éducatif de l'enfant, de dépister d'éventuels handicaps, de procéder aux vaccinations.

Un bilan de santé global est également proposé pour les enfants de 3-4 ans, en consultation ou dans les écoles maternelles.

Adressez-vous au service PMI de la Circonscription d'action médico-sociale ou au Pôle Médico-Social proche de votre domicile
: [voir sur la carte](#)

Téléchargez la plaquette d'informations [PMI et promotion de la santé.pdf](#)

Conseils pour le développement de l'enfant

L'infirmière ou l'infirmière-puéricultrice peut suivre l'évolution de l'enfant et apporter écoute et conseils en matière de soins, d'allaitement, d'alimentation, d'éducation, de mode de garde.

Elle est à disposition par téléphone, lors des permanences, en consultation et, selon les besoins, se déplace à domicile.

Adressez-vous au service PMI de la Circonscription d'action médico-sociale ou au Pôle Médico-Social proche de votre domicile
: [voir sur la carte](#)

Téléchargez la plaquette d'informations [Conseils aux parents et futurs parents.pdf](#)

Accompagnement des parents d'enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques

Les centres de Protection Maternelle et Infantile conseillent et orientent les parents d'enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique, en vue de faciliter et d'accompagner leur prise en charge et leur intégration.

Adressez-vous au service PMI de la Circonscription d'action médico-sociale ou au Pôle Médico-Social proche de votre domicile
: [voir sur la carte](#)

Accompagnement pendant la grossesse

Les sages-femmes de PMI proposent entretien prénatal précoce, écoute, accompagnement et conseils concernant la grossesse, l'hygiène de vie, la préparation à la naissance et à la parentalité, l'allaitement, l'organisation du retour à la maison, la contraception, les droits liés à la grossesse, les possibilités d'aide à domicile (aide ménagère...).

Elles peuvent effectuer le suivi médical pré et post natal en lien avec le médecin traitant, le médecin gynécologue, les maternités. Elles sont à disposition par téléphone ou en consultation et peuvent aussi se déplacer à domicile.

Adressez-vous au service PMI de la Circonscription d'action médico-sociale ou au Pôle Médico-Social proche de votre domicile : [voir sur la carte](#)

Téléchargez la plaquette d'information : [Conseils aux parents et futurs parents](#)

Planification et éducation familiale

Dans les [Centres de Planification et d'Éducation Familiale](#) (CPEF) gérés par les hôpitaux de Haute-Savoie et entièrement financés par le Département, les mineurs et majeurs peuvent trouver une écoute et des conseils en toute confidentialité auprès de professionnels (conseillers conjugaux, médecins, sages-femmes) pour tout ce qui concerne la maîtrise de la fécondité, la contraception, le dépistage des infections sexuellement transmissibles, l'éducation à la sexualité, le conseil conjugal, et familial. Des consultations médicales y sont également proposées.

Le service est gratuit pour les mineurs et les personnes sans couverture sociale ; les assurés sociaux doivent présenter leur carte vitale.

Localiser le CPEF le plus proche de votre domicile : [voir sur la carte](#)

Téléchargez la plaquette d'informations des [centres de planifications et d'éducation familiale](#)

Accueil médical gratuit des plus démunis

Les consultations médicales sont gratuites et s'adressent aux personnes sans couverture maladie. Les prescriptions médicamenteuses et les examens complémentaires sont pris en charge.

Pôle de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé

26 avenue de Chevène - Tél : 04 50 33 22 98

Tous les 15 jours, le jeudi matin de 9 h à 12 h.

Contactez le service:

[Santé](#)
